



Rapport annuel 08:

Les principaux chiffres et les informations importantes

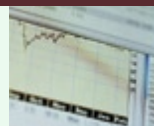
P. 4-9



Assemblée des délégués:

Un lancement réussi au mois de janvier pour le nouvel organe de PUBLICA

P. 3



Placements:

Evolution des placements au cours des quatre premiers mois de l'année

P. 11

Mesures d'assainissement: un examen s'impose

A fin 2008, le taux de couverture de PUBLICA était proche des 96 %, un niveau qui s'est maintenu jusqu'à la fin avril 2009. Si le taux de couverture n'est de loin pas le seul indicateur déterminant et qu'il convient de ne pas surestimer sa signification, il n'en demeure pas moins un étalon de la situation financière des caisses de pensions.

Le taux de couverture d'une caisse de pensions indique le pourcentage des engagements de la caisse qui sont couverts par la fortune dont elle dispose. Si le taux de couverture est inférieur à 100 %, la caisse présente un découvert. Cela signifie que la fortune, évaluée au niveau actuel du marché, ne suffit plus à couvrir les engagements futurs envers les personnes assurées. Si le taux de couverture n'est de loin pas le seul indicateur déterminant et qu'il convient de ne pas surestimer sa signification, il n'en demeure pas moins un étalon de la situation financière des caisses de pensions.

A fin 2008, le taux de couverture de PUBLICA était proche des 96 %. Après avoir reculé encore début 2009, il a repris son niveau de fin 2008 jusqu'à la fin avril. Le graphique indique que le taux de couverture est proche de la moyenne des caisses

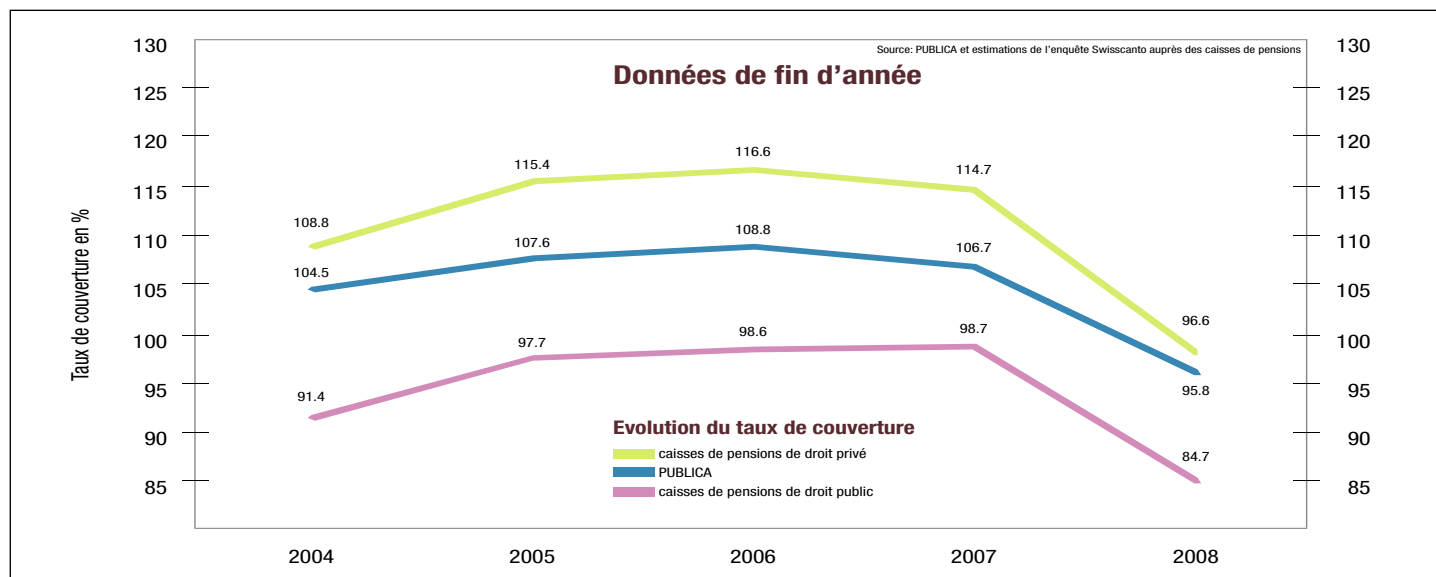
de pensions de droit privé de Suisse. Or ces caisses sont en général – pour diverses raisons – mieux financées que les caisses de droit public, pour lesquelles les employeurs assument souvent toutes les garanties. La politique de placement prudente que mène PUBLICA lui a permis d'éviter des pertes encore plus importantes lorsque la crise financière s'est installée.

Un découvert significatif

Le découvert actuel est tout de même significatif. Même s'il est dû uniquement à la crise financière et non à un défaut de financement structurel des prestations, la Commission de la caisse estime qu'il convient d'examiner de manière approfondie les mesures permettant de le résorber. Il est pour l'heure impossible d'exclure une nouvelle baisse du taux de couverture. Ce serait donc une erreur d'attendre sans rien faire.

Conformément aux directives du Conseil fédéral en la matière, les caisses de pensions ont le droit d'afficher un découvert pendant une durée limitée, mais doivent adopter des mesures pour combler le découvert en l'espace de cinq à dix ans. Il incombe aux employeurs et à leurs personnes assurées actives de supporter les effets des mesures d'assainissement. Il ne peut être question de diminuer les rentes en cours si elles n'ont pas bénéficié au préalable de l'apport de prestations volontaires provenant de ressources de la caisse de pensions. Or cela n'est pas le cas chez PUBLICA. Les organes paritaires des caisses de prévoyance doivent décider au cas par cas de l'adoption d'éventuelles mesures d'assainissement. La situation des différentes caisses et leurs capacités d'assainissement diffèrent.

Suite page 2



La décision relative aux mesures d'assainissement incombe aux organes paritaires

PUBLICA conseille actuellement les organes paritaires des caisses de prévoyance sur les mesures qui pourraient être adaptées et bénéfiques. Les employeurs doivent également être associés à ces discussions.

Les taux d'intérêt restant bas pour l'instant, il pourrait s'avérer difficile au cours des prochaines années – notamment pour les personnes assurées actives de la classe d'âge des 45 à 55 ans – d'atteindre le niveau de prestations visé, soit 60 % du dernier salaire assuré à l'âge ordinaire de la retraite. Les personnes assurées qui avaient plus de 55 ans au moment du changement de primauté sont encore au bénéfice de la garantie de prestations inscrite dans la loi relative à PUBLICA (95 % de la rente de vieillesse qu'ils auraient perçue à 62 ans en vertu de l'ancien droit).

La Commission de la caisse s'est par conséquent également penchée sur la garantie à long terme des objectifs de prestations. Elle étudie notamment les possibilités d'attribuer des bonifications de vieillesse supplémentaires aux personnes assurées âgées de 45 ans et plus, sans qu'elles aient à payer davantage de cotisations.

Cotisations d'épargne volontaire

En tant que personne assurée, vous avez la possibilité d'améliorer votre situation de prévoyance, par exemple en versant des cotisations d'épargne volontaire, conformément au règlement de prévoyance. Peu de personnes assurées ont pour l'instant profité de cette possibilité, qui est également intéressante sur le plan fiscal. Vous pouvez, en utilisant l'outil de simulation disponible sur www.publica.ch, évaluer les effets d'éventuelles cotisations d'épargne volontaire sur votre future rente de vieillesse.

Le modèle des trois piliers demeure une réussite

L'effondrement des marchés financiers au cours des derniers mois a montré que les rentes de vieillesse de la prévoyance professionnelle étaient également soumises à d'importants risques jusqu'ici sous-estimés. En effet, contrairement à l'AVS, dont les personnes assurées savent qu'elle est financée selon un système de répartition, le processus d'épargne du 2^e pilier pourrait faire croire à une rémunération automatique et sûre. Quoi qu'il en soit, le modèle des trois piliers est une réussite que d'autres pays nous envient.

Les responsables des caisses de pensions sont désormais tenus d'assumer leurs responsabilités de dirigeants et de réagir de manière adaptée face aux pertes enregistrées, tout en gardant leur sang froid. Il ne suffit pas d'espérer une amélioration prochaine, car la situation pourrait encore se dégrader. Si les marchés financiers retrouvent de la vigueur rapidement, il sera toujours possible de renoncer à mettre les mesures d'assainissement en œuvre. ■

Kurt Buntschu

Président de la Commission de la caisse PUBLICA

Nouveau membre de la Commission de la caisse PUBLICA

Le Conseil fédéral a nommé Christian Bock, directeur de l'Office fédéral de métrologie, comme nouveau représentant des employeurs au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. Christian Bock remplace ainsi Christian Furrer, qui a quitté cette fonction le 31.12.2008.



Christian Bock

- Représentant des employeurs
- Directeur de l'Office fédéral de métrologie
- Année de naissance 1968

Pensionskasse des Bundes
Caisse fédérale de pensions
Cassa pensioni della Confederazione
Cassa federala da pensiun



VOTRE LOGEMENT – NOS SOLUTIONS!



Saviez-vous que les Hypothèques PUBLICA proposent d'excellents taux d'intérêt? Comparez nos taux avec ceux qui figurent sur le site de Comparis, le comparateur sur Internet. Cela en vaut la peine!

Nous finançons:

- des maisons individuelles, logements en propriété pour vos propres besoins,
- des résidences secondaires et des logements de vacances,
- des immeubles locatifs.

Vos avantages:

- un traitement rapide,
- des conditions intéressantes,
- l'investissement sûr de votre avoir de prévoyance – dans votre hypothèque!

Vous avez des questions? Vous souhaitez obtenir des conseils lors d'un entretien sans engagement? Alors, n'hésitez pas à prendre contact dès **aujourd'hui** avec notre équipe de spécialistes.

Téléphone 0848 322 000
hypotheken@hypotheken-publica.ch
www.publica.ch

L'Assemblée des délégués de PUBLICA sur les rails

L'Assemblée des délégués est l'organe de PUBLICA institué le plus récemment. L'élection des délégués a été organisée après l'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA le 01.07.2008. Les délégués ont pris leurs fonctions début 2009 et la réunion constitutive de l'assemblée a eu lieu le 21.01.2009.

L'article 13 de la nouvelle loi relative à PUBLICA, entrée en vigueur le 01.07.2008, prévoit que les employés assurés auprès de PUBLICA élisent une Assemblée des délégués. Les délégués assurent l'élection des représentants des employés au sein des organes paritaires des caisses de prévoyance et de la Commission de la caisse et peuvent faire des propositions pour tout ce qui a trait à la caisse de pensions. Ils sont informés régulièrement de la marche des affaires et de la politique de placement par la Commission de la caisse et le siège de PUBLICA.

L'élection des 80 délégués a eu lieu pour la première fois le 28.11.2008 dans quatre circonscriptions électorales. Pas moins de 18 listes différentes ont été proposées dans la plus grande des circonscriptions électorales, celle de l'administration générale de la Confédération. La liste commune des syndicats du personnel de la Confédération s'est imposée, gagnant les 62 sièges de cette circonscription électorale. Les syndicats du personnel de la Confédération ont également dominé le scrutin dans les autres circonscriptions électorales, y remportant 18 sièges en tout.



Cipriano Alvarez

– Président de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Un édifice à construire

La réunion constitutive de l'Assemblée des délégués a eu lieu le 21.01.2009. Le rédacteur de la présente contribution a alors été élu président. Il est délégué du Syndicat des services publics (SSP) dans la circonscription électorale de la Confédération et avocat. Jürg Grunder a été élu vice-président. Il est délégué de l'Association du personnel de la Confédération (APC) dans la circonscription électorale des organisations affiliées et secrétaire de l'APC.

L'Assemblée des délégués est un nouvel édifice à construire. Il n'existait pas de textes de référence sur lesquels se fonder. Il a ainsi fallu rédiger un projet de règlement de l'Assemblée des délégués, qui a été approuvé à l'occasion de la deuxième réunion du 12.03.2009.

Election des représentants des employés au sein de la Commission de la caisse

L'une des tâches centrales de l'Assemblée des délégués consiste à élire les représentants des employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. Cette dernière est constituée de manière paritaire et compte huit représentants des employés et huit représentants des employeurs. Il a fallu également, pour cette élection, édicter un règlement et trouver une solution pour représenter de manière équitable les minorités des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées (un siège pour chacune de ces entités) face à la majorité de la Confédération (six sièges). Le règlement électoral a également été approuvé le 12.03.2009. Le mandat de la Commission de la caisse telle qu'elle est constituée actuellement prendra fin le 30.06.2009. L'élection des nouveaux représentants des employés est fixée à la réunion de l'Assemblée des délégués du 12.05.2009.

La Commission de la caisse décide de la politique d'entreprise et de placement de la caisse de pensions. Celle-ci suscite un vif intérêt au vu de la crise financière actuelle, notamment eu égard aux conséquences du découvert (soit l'incapacité de la caisse de s'acquitter en même temps de tous ses engagements envers les personnes assurées).

Fin avril 2009, le taux de couverture de PUBLICA était proche de 96%. Il me paraît important, par précaution, d'examiner les mesures d'assainissement possibles (qui pèseraient tant sur les employeurs que sur les personnes assurées actives), sans pour autant tomber dans un activisme excessif. Car les marchés financiers, à n'en point douter, retrouveront de la vigueur; ce n'est qu'une question de temps. Sans compter qu'il est relativement invraisemblable que la caisse doive s'acquitter en même temps de tous ses engagements.

De plus, dans le cas de PUBLICA, il convient de noter que la réserve mathématique est garantie par les employeurs Confédération et unités décentralisées.

Compensation du renchérissement

Le découvert est particulièrement problématique pour les personnes retraitées. En effet, tant que le taux de couverture de 115% n'est pas atteint, les dispositions juridiques empêchent PUBLICA de leur verser une compensation du renchérissement, une situation qui dure depuis plusieurs années et qui pourrait, selon les pronostics actuels, durer encore douze ans. Il faut trouver une solution en la matière, car les personnes retraitées ne sauraient attendre plus de quinze ans pour obtenir une compensation du renchérissement et subir une perte aussi inacceptable de pouvoir d'achat. ■

Cipriano Alvarez

Président de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Informations relatives à l'Assemblée des délégués

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Assemblée des délégués sur www.publica.ch
> Organisation de l'institution collective >
Assemblée des délégués.

Informations relatives à la Commission de la caisse

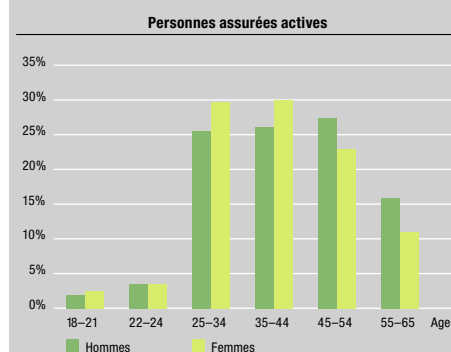
Vous trouverez de plus amples informations sur la Commission de la caisse sur www.publica.ch
> Organisation de l'institution collective >
Commission de la caisse.

Rapport annuel 2008: condensé

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31.12.2008	31.12.2007
Total du bilan en CHF	30'294'953'247	32'524'087'860
Capital de prévoyance en CHF	29'560'112'028	28'228'617'051
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	95.82 %	106.70 %
Rendement des actifs immobilisés	-6.86 %	1.28 %
Résultat net des placements en CHF	-2'200'962'757	387'090'827
Cotisations réglementaires en CHF	871'642'767	857'211'895
Prestations réglementaires en CHF	1'902'682'214	1'820'531'774

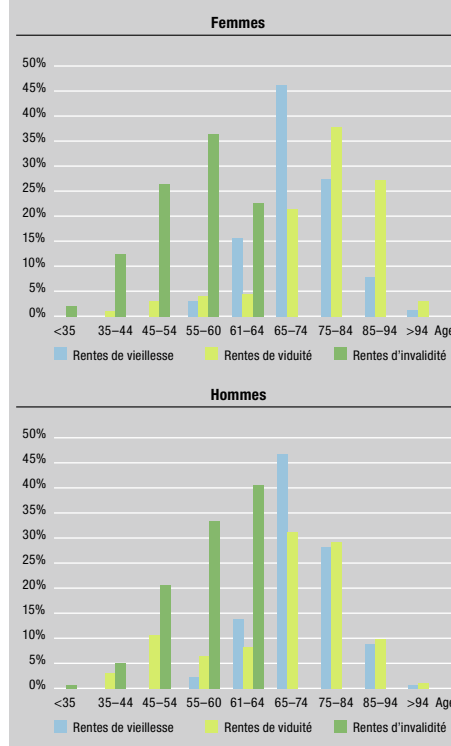
Pyramide des âges des personnes assurées actives



Nombre de personnes assurées actives

	31.12.2008	31.12.2007
Confédération	36'572	35'997
Organisations affiliées	1'958	2'880
Domaine des EPF	15'172	14'700
Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI	251	
Swissmedic	363	
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	176	
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	26	
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	38	
Fonds national suisse FNS	165	
Nombre de personnes assurées actives (y compris assurance risques)	54'721	53'577

Pyramide des âges des bénéficiaires de rente



Nombre de rentes servies

	31.12.2008	31.12.2007
Rentes de vieillesse	31'971	30'798
Rentes pour enfants de retraités	799	666
Rentes d'invalidité	2'020	2'147
Rentes pour enfants d'invalides	443	474
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'911	10'896
Rentes d'orphelins	404	439
Rentes transitoires de vieillesse	5'548	5'175
Rentes de substitution AI	428	496
Total	52'524	51'091

Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)

	31.12.2008	31.12.2007
Rentes de vieillesse	2'137	1'668
Rentes d'invalidité	128	149
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	649	633
Total	2'914	2'450

● BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

Actifs (en CHF)	31.12.2008	31.12.2007
Placements	30'262'181'541.04	32'485'801'643.66
Liquidités	419'665'047.52	897'845'780.59
Créances sur la Confédération	0.00	378'767'301.83
Créances	186'811'847.33	136'447'635.68
Obligations	20'551'300'751.72	21'204'774'818.57
Actions	5'885'131'273.57	6'668'252'856.79
Hypothèques	1'366'193'288.55	1'456'092'587.40
Biens immobiliers	1'853'079'332.35	1'743'620'662.80
Capital de l'entreprise	16'966'281.08	26'315'604.88
Compte de régularisation actif	15'805'424.50	11'970'611.20
Total des actifs	30'294'953'246.62	32'524'087'859.74

Passifs (en CHF)	31.12.2008	31.12.2007
Prestations de libre passage et dettes	97'041'539.49	83'001'621.91
Prestations de libre passage et rentes	55'764'549.66	38'956'228.93
Autres dettes	24'310'708.75	17'729'788.10
Dettes de l'entreprise	16'966'281.08	26'315'604.88
Compte de régularisation passif	16'290'257.89	6'083'175.86
Réserves de cotisations des employeurs	2'777'677.97	28'297'349.17
Provisions non techniques	10'798'522.81	0.00
Capital de prévoyance et provisions techniques	31'484'608'083.78	30'373'908'875.62
Capital de prévoyance pers. ass. actives	9'856'891'021.05	10'223'258'638.65
Capital de prévoyance pers. retraitées	19'703'221'007.00	18'193'599'705.00
Provisions techniques	1'924'496'055.73	1'957'050'531.97
Provisions techniques caisses de prévoyance	1'811'132'075.13	0.00
Provisions techniques institution collective	113'363'980.60	0.00
Réserves de fluctuation de valeurs	0.00	2'032'796'837.18
Fonds libres / découvert		
Etat au début de la période	0.00	0.00
Excédent de charges	- 1'316'562'835.32	0.00
Etat à la fin de la période	- 1'316'562'835.32	0.00
Total des passifs	30'294'953'246.62	32'524'087'859.74

Le compte annuel (bilan, compte d'exploitation, annexe) répond aux exigences formelles et matérielles des normes Swiss GAAP RPC 26.

Compte annuel et calcul de performance

La performance exacte ne peut être définie sur la base des chiffres du compte annuel. Le compte annuel est basé sur des chiffres issus de la comptabilité financière, laquelle sert à documenter les opérations. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de prouver, de la manière la plus détaillée et professionnelle possible, l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises par les responsables de la gestion de la fortune sur les actifs investis.

Les rendements sont calculés sur la base du revenu par rapport au capital moyen investi. Les apports et les débours influencent le capital moyen investi; la date des flux de trésorerie joue également un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est effectué par des tiers indépendants, l'Investment Controller et le Global Custodian. Il est apuré en fonction des flux de liquidités et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle
Hewitt Associates SA
Av. Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel
www.hewitt.ch

Organe de contrôle
Ernst & Young AG
Belpstrasse 23
3001 Berne
www.ch.ey.com

Autorité de surveillance
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Effingerstrasse 20
3003 Berne
www.bsv.admin.ch

Investment Controlling
PPCmetrics SA
Badenerstrasse 6
Case postale
8021 Zurich
www.ppcmetrics.ch

Global Custodian
J.P. Morgan (Suisse) SA
Dreikönigstrasse 21
8022 Zurich
www.jpmorgan.com

Crédit Suisse
Custody & Transaction Services
Uetlibergstrasse 231
8070 Zurich
www.credit-suisse.com



COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF 01.01.–31.12.2008 en CHF 01.01.–31.12.2007

Cotisations et apports ordinaires	1'023'661'293.95	1'058'236'932.69
Cotisations des employés	319'797'941.55	297'169'263.40
Cotisations des employeurs	374'662'048.65	299'890'036.10
Cotisations supplémentaires des employés	28'020'598.75	69'078'838.40
Cotisations supplémentaires des employeurs	149'162'177.95	191'073'757.45
Versements uniques et rachats	150'690'907.90	202'170'864.49
Versements à la réserve de cotisations des employeurs	1'327'619.15	-1'145'827.15
Prestations d'entrée	336'962'716.53	303'980'637.25
Apports de libre passage	332'813'244.63	299'781'047.45
Remboursements de versements anticipés EPL / divorce	4'149'471.90	4'199'589.80
Cotisations et apports	1'360'624'010.48	1'362'217'569.94
Prestations réglementaires	-1'902'682'213.75	-1'820'531'774.25
Rentes de vieillesse	-1'303'300'555.50	-1'256'564'294.35
Rentes de survivants	-288'979'842.75	-286'940'280.05
Rentes d'invalidité	-50'944'257.75	-55'925'766.15
Autres prestations réglementaires	-117'098'731.35	-114'441'289.15
Prestations en capital à la retraite	-141'314'558.40	-105'728'218.90
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité	-1'044'268.00	-931'925.65
Prestations de sortie	-456'881'667.60	-423'074'795.60
Prestations de libre passage en cas de sortie	-391'186'405.30	-357'514'922.45
Versements anticipés EPL / divorce	-65'695'262.30	-65'559'873.15
Prestations et versements anticipés	-2'359'563'881.35	-2'243'606'569.85
Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-143'428'362.41	-139'359'091.05
Constitution / dissolution cap. de prév. pers. ass. actives	519'573'765.60	-49'524'815.60
Constitution / dissolution cap. de prév. bénéficiaires de rente	-495'733'466.10	-106'483'897.00
Dissolution de provisions techniques caisses de prévoyance	-22'756'312.03	27'665'645.85
Dissolution de provisions techniques institution collective	-6'899'108.63	0.00
Rémunération du capital d'épargne	-135'019'458.20	-9'312'274.00
Rémunération du capital d'épargne spéciale	-1'266'163.90	-2'849'577.45
Dissolution de réserves de cotisations des employeurs	-1'327'619.15	1'145'827.15
Charges d'assurance	-6'271'594.20	-7'619'484.40
Cotisations au fond de garantie	-6'271'594.20	-7'619'484.40
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'148'639'827.48	-1'028'367'575.36
Résultat net des placements	-2'200'962'757.01	387'090'827.00
Rendement net des liquidités	8'091'208.11	17'939'586.54
Rendement net des créances sur la Confédération	682'420.71	59'639'580.96
Rendement net des créances	1'021'096.30	3'407'347.32
Rendement net des obligations	1'072'751'663.76	52'146'550.55
Rendement net des actions	-3'381'711'838.50	168'472'276.09
Rendement net des hypothèques	38'363'580.04	35'969'552.24
Rendement net des biens immobiliers	86'046'868.10	66'506'047.36
Rendement net des dettes	-1'293'769.37	0.00
Frais d'administration des placements	-24'913'986.16	-16'990'114.06
Autres charges	-11'567'636.35	-1'075'492.60
Autres produits	11'810'547.09	7'368'557.65
Frais d'administration de l'entreprise	0.00	0.00
Total des charges de l'entreprise	-33'146'526.05	-28'804'006.33
Total des produits de l'entreprise	34'316'081.85	30'970'304.78
Excédent de produits de l'entreprise	1'169'555.80	-2'166'298.45
Exc. de charges avant dissolution réserve fluct. valeurs	-3'349'359'672.50	-634'983'683.31
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	2'032'796'837.18	634'983'683.31
Excédent de charges	-1'316'562'835.32	0.00

Bénéficiaires de rente

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont laissé à l'ancienne Caisse fédérale de pensions CFP les effectifs de bénéficiaires de rente qui leur étaient rattachés. A ces effectifs fermés s'ajoutent d'autres bénéficiaires de rente restés à la CFP/PUBLICA lors de la sortie de leurs employeurs, ainsi que les anciens assurés volontaires. C'est là l'une des raisons de la proportion élevée de bénéficiaires de rente.

Des provisions techniques consolidées

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 01.07.2008 sur les provisions et les réserves de PUBLICA, établi par la Commission de la caisse en collaboration avec l'expert en caisses de pensions (Hewitt Associates), l'Investment Controller (PPCmetrics) et l'organe de contrôle externe (Ernst & Young).

Les provisions techniques ont diminué de CHF 33 millions par rapport à l'année précédente.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Pour pouvoir maintenir le taux de couverture calculé selon les prescriptions de l'OPP2 à un niveau constant, PUBLICA aurait dû réaliser en 2008 une performance sur les placements de 3.7 %. Une telle performance ne peut pas être obtenue avec des placements hors risque. Il faut donc accepter les risques et les fluctuations de valeurs. Il est normal que les marchés financiers subissent des baisses temporaires, mais le moment précis de leur apparition, leur durée et leur étendue ne peuvent pas être prévus dans chaque cas particulier. La stratégie de placement de PUBLICA est conçue de manière à ne pas devoir être adaptée du fait de la baisse de la capacité de risque; la caisse doit pouvoir surmonter une mauvaise année. Si tel n'était pas le cas, un comportement «procyclique» consistant à réduire les risques du portefeuille après la crise risquerait de s'installer, ce qui restreindrait les possibilités de profiter de l'embellie qui suivra.

L'année 2008 a été marquée par le durcissement et l'amplification de la crise financière, ainsi que par la dégradation de la situation économique dans toutes les régions. Les pronostics de bénéfices et de croissance ont été révisés à la baisse et le sont encore au fur et à mesure, tandis que les entreprises

● BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

Bénéficiaires de rente	31.12.2008	31.12.2007
Confédération	26'940	25'939
Personnes assurées volontaires (bénéficiaires de rente depuis le 01.06.2003)	334	
Organisations affiliées	863	2'731
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – organisations affiliées	377	
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Confédération	932	
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Fonds national suisse FNS	13	
Domaine des EPF	4'927	4'531
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Swisscom Droit à la rente avant le 01.01.1999	7'682	7'847
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – RUAG Droit à la rente avant le 01.07.2001	2'970	3'102
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – SRG SSR idée suisse Droit à la rente avant le 01.01.2003	1'249	1'270
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Administration PUBLICA (Société coopérative des céréales et matières fourragères CCF / Union suisse du commerce de fromage USF / Butyra / Pro Radio / Etat-major des Forces aériennes)	83	
Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI	47	
Swissmedic	82	
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	9	
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	0	
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	10	
Fonds national suisse FNS	30	
Total	46'548	45'420

● TABLEAU CONSOLIDÉ DES PROVISIONS TECHNIQUES

Caisse de prévoyance (en CHF)	31.12.2008	31.12.2007
Provision taux de conversion pers. assurées actives	394'275'640.00	0.00
Provision de longévité rentes	793'657'408.00	0.00
Provision pour sinistres à régler	189'465'985.00	0.00
Provision pour risques décès et invalidité	58'369'000.00	0.00
Provision pour garanties (changement de primauté)	348'037'083.00	0.00
Provision compensation du renchérissement et frais d'admin.	27'326'959.13	0.00
Total provisions techniques caisses de prévoyance	1'811'132'075.13	0.00

Institution collective (en CHF)	31.12.2008	31.12.2007
Provision de longévité	0.00	972'849'232.00
Provision pour sinistres à régler PUBLICA	0.00	241'500'000.00
Provision pour pertes sur retraites anticipées	0.00	100'000'000.00
Provision pour réserve mathématique femmes	0.00	5'100'000.00
Provision pour effectifs fermés de bénéficiaires de rente	0.00	121'600'000.00
Provision pour sinistres à régler institution collective	2'503'680.63	0.00
Provision pour risques décès et invalidité (institution commune)	0.00	137'700'000.00
Provision pour risques décès et invalidité	15'156'000.00	0.00
Provision pour risques de tarification	67'403'000.00	0.00
Provision pour garanties (changement de primauté)	0.00	350'000'000.00
Provision pour cas de rigueur	28'301'299.97	28'301'299.97
Total provisions techniques institution collective	113'363'980.60	1'957'050'531.97
Total provisions techniques	1'924'496'055.73	1'957'050'531.97

et les consommateurs affichent une certaine morosité. Les effets combinés de la crise financière et de la dégradation de la situation macroéconomique ont enclenché une spirale négative et donné lieu à une récession à l'échelon mondial.

Organisation de l'activité de placement, règlement sur les placements

La philosophie de placement de PUBLICA vise, au moyen d'une large diversification des actifs, à absorber systématiquement les primes de risques imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques des actions, des intérêts, des crédits et des liquidités). A cet effet, nous investissons principalement de manière passive ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur profil risque/rendement soit aussi net que leur impact sur le profil risque/rendement des actifs immobilisés. PUBLICA a ainsi été épargnée par les répercussions directes de la crise du crédit. L'Asset Management est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement et des décisions tactiques (écarts temporaires vis-à-vis des pondérations de la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie).

Les placements en actions sont administrés passivement et sont des miroirs de l'évolution du marché. L'ensemble des portefeuilles d'actions sont gérés par des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés de manière active, mais de manière indicielle, par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Les placements dans l'immobilier prennent la forme d'investissements directs en Suisse.

PUBLICA exerce ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés anonymes cotées en bourse en Suisse; son optique consiste à préserver les intérêts des actionnaires à long terme. Aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. PUBLICA ne fournit aucun renseignement au cas par cas sur son comportement électoral.

OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	en CHF 31.12.2008	en CHF 31.12.2007
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01.	705'108'553.71	1'192'724'290.30
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	1'327'688'283.47	1'475'056'230.19
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	2'032'796'837.18	2'667'780'520.49
Modification du taux d'intérêt technique à charge du compte d'exploitation	- 705'108'553.71	- 487'615'736.59
Modification des réserves de fluctuation de valeurs à charge du compte d'exploitation	- 1'327'688'283.47	- 147'367'946.72
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12.	0.00	705'108'553.71
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	0.00	1'327'688'283.47
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	0.00	2'032'796'837.18
Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique	2'175'557'930.00	2'419'600'000.00
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	4'722'691'213.00	4'556'000'000.00
Total des objectifs	6'898'249'143.00	6'975'600'000.00
Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	- 2'175'557'930.00	- 1'714'491'446.29
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	- 4'722'691'213.00	- 3'228'311'716.53

STRATÉGIE DE PLACEMENT

Catégories de placement	31.12.2008	Stratégie de placement	Stratégie transitoire au pro rata	Minimum au pro rata	Minimum au pro rata
Valeurs nominales	74.29 %	56.00 %	67.00 %	61.00 %	76.00 %
Marché des liquidités	1.32 %	0.00 %	2.00 %	0.00 %	8.00 %
Obligations Suisse	48.87 %	32.00 %	45.50 %	42.50 %	48.50 %
Obligations Europe	12.73 %	9.00 %	8.90 %	6.00 %	12.00 %
Obligations en USD	6.78 %	6.00 %	6.10 %	3.00 %	9.00 %
Obligations Asie	-	2.00 %	-	-	-
Hypothèques	4.59 %	4.50 %	4.50 %	0.00 %	6.00 %
Emprunts d'Etat pays du seuil	-	2.50 %	-	-	-
Actions	19.57 %	24.00 %	23.00 %	19.00 %	27.00 %
Actions Suisse	6.89 %	5.00 %	8.00 %	6.00 %	10.00 %
Actions Europe	5.94 %	7.00 %	7.00 %	5.00 %	9.00 %
Actions Amérique du Nord	5.26 %	6.00 %	6.00 %	4.00 %	8.00 %
Actions Pacifique	1.48 %	2.00 %	2.00 %	1.00 %	3.00 %
Actions pays du seuil	-	4.00 %	-	-	-
Matières premières	-	5.00 %	-	-	-
Immobilier	6.14 %	15.00 %	10.00 %	8.00 %	12.00 %
Immobilier Suisse	6.14 %	10.00 %	10.00 %	8.00 %	12.00 %
Immobilier étranger	-	5.00 %	-	-	-

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS

	en CHF 31.12.2008	en CHF 31.12.2007
Rendement net des liquidités	8'091'208.11	17'939'586.54
Rendement net des créances sur la Confédération	682'420.71	59'639'580.96
Rendement net des dettes	- 1'293'769.37	0.00
Rendement net des créances	1'021'096.30	3'407'347.32
Rendement net des obligations	1'072'751'663.76	52'146'550.55
Rendement net des actions	- 3'381'711'838.50	168'472'276.09
Rendement net des hypothèques	38'363'580.04	35'969'552.24
Rendement net des biens immobiliers	86'046'868.10	66'506'047.36
Frais d'administration des placements	- 24'913'986.16	- 16'990'114.06
Total du rendement net des placements	- 2'200'962'757.01	387'090'827.00

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs englobe deux réserves différentes: la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs des titres.

La constitution et la dissolution de la réserve du taux d'intérêt technique et de la réserve de fluctuation de valeurs évoluent toujours de manière synchronisée, si bien que ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en %, par rapport à leur objectif. Fin 2008, la réserve de fluctuation de valeurs et la réserve du taux d'intérêt technique ont dû être dissoutes pour faire face aux pertes enregistrées durant l'exercice 2008. Les objectifs de ces deux réserves sont inscrits dans le tableau et correspondent aux déficits des réserves ou à un taux de réalisation de 0 % (2007: 29.14 %).

Réserve du taux d'intérêt technique

Les taux du marché hors risque pour des durées définies ou pour toutes les durées peuvent varier par rapport au taux d'intérêt technique fixé uniformément et à long terme. Si les taux d'intérêt hors risque pour les différentes durées sont partiellement ou totalement inférieurs au taux d'intérêt technique fixé, il en résulte potentiellement des engagements économiques plus élevés pour la caisse. La réserve du taux d'intérêt technique doit, pour le moins partiellement, compenser le risque de fluctuation économique et, si nécessaire, financer un abaissement du taux d'intérêt technique.

Selon le règlement sur les provisions et les réserves de PUBLICA, l'objectif pour cette réserve est d'atteindre 50% de la différence obtenue entre le montant des engagements calculés – au taux d'intérêt technique actuellement en vigueur de 3.5 % pour les caisses de prévoyance des personnes assurées actives et de 3 % pour les caisses des effectifs fermés – et le montant des engagements calculés à un taux d'intérêt hors risque.

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs doit permettre à la caisse de supporter les risques de placement nécessaires à la réalisation des objectifs de rendement à long terme. L'objectif de cette réserve dépend des caractéristiques de risques et de revenus de la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'intervalle de temps considéré. L'objectif minimal a été fixé provisoirement

à 15 % de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Performance de l'ensemble de la fortune

Selon le rapport de l'Investment Controller, le rendement réalisé durant l'exercice sur l'ensemble de la fortune est de -6.86 %, une performance supérieure à celle de l'indice de référence (-7.20 %). La performance des placements en obligations et des placements sur le marché des liquidités a atteint 5.23 % (indice de référence: 5.16 %) et celle des actions -42.35 % (indice de référence: -41.23 %). La sous-performance des actions par rapport à l'indice de référence s'explique par la sous-pondération des actions suisses. La performance des placements en biens immobiliers a atteint 3.78 % sur la base du capital investi en moyenne aux prix du marché (indice de référence: 5.40 %); celle des hypothèques a atteint 3.08 % (indice de référence: 3.27 %). La faible performance du portefeuille de biens immobiliers par rapport à l'indice de référence s'explique par la structure dudit portefeuille. Une partie du capital est investi dans des projets qui n'ont pas encore abouti, qui absorbent du capital, mais ne génèrent pas encore de revenus. ■

Commande du rapport annuel 2008

Si vous souhaitez disposer d'une version complète du rapport annuel 2008, quatre possibilités s'offrent à vous:

télécharger le rapport au format PDF

sur www.publica.ch > Institution collective PUBLICA > Rapport annuel

commander le rapport par courriel

info.publica@publica.ch

commander le rapport par téléphone

au 031 378 81 81

commander le rapport par fax

au 031 378 81 13

Tour d'horizon de nos 17 caisses de prévoyance

Suite au passage à la primauté des cotisations et à la constitution de l'Institution collective PUBLICA au 01.07.2008, de nouvelles formes d'organisation ont été mises en place. L'institution collective compte désormais 17 caisses de prévoyance. Vous trouverez un condensé du rapport annuel de chaque caisse de prévoyance sur www.publica.ch > Caisses de prévoyance > Caisse de prévoyance XY > Rapport annuel de la caisse de prévoyance XY.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CAISSE

Nom Prénom	Fonction	Début du mandat
Buntschu Kurt, président	Représentant des employeurs	01.07.2002
Cavero Valérie	Représentante des employeurs	01.05.2005
Cereghetti Piero	Représentant des employés	01.07.2002
Furrer Christian	Représentant des employeurs	01.12.2004
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Heri Erwin W.	Représentant des employeurs	01.07.2002
Lienhart Hanspeter, vice-président	Représentant des employés	01.07.2002
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.07.2002
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006
Müller Hans	Représentant des employés	01.02.2004
Rosset Mariantonia	Représentante des employés	01.07.2002
Savioni Monica	Représentante des employés	01.07.2002
Schärer Barbara	Représentante des employeurs	01.05.2008
Scholl Fred	Représentant des employés	01.07.2002
Siegrist Otto	Représentant des employés	01.07.2002
Sommer Martin	Représentant des employeurs	01.07.2002

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Nom Prénom	Fonction	Début du mandat
Alvarez Cipriano	Président	21.01.2009
Grunder Jürg	Vice-président	21.01.2009

COMITÉ DE PLACEMENT

Nom Prénom	Fonction	Début du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des employés	29.10.2002
EGGENBERGER Urs	Sous-directeur de l'Administration fédérale des finances	19.11.2007
Gisiger Hanspeter	Chef Finance et comptabilité / Controlling	01.09.2008
Hauri von Siebenthal Susanne	Cheffe de l'Asset Management	01.01.2006
Heri Erwin W., président	Représentant des employeurs	29.10.2002
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.01.2005
Müller Hans	Représentant des employés	01.01.2005
Wyss Oskar	Externe	29.10.2002

COMITÉ POUR LA POLITIQUE DE PRÉVOYANCE ET LE DROIT

Nom Prénom	Fonction	Début du mandat
Burgunder Daniel	Chef Assurance PUBLICA	10.12.2002
Furrer Christian	Représentant des employeurs	01.07.2006
Geiser Corinne	Cheffe du Service juridique de PUBLICA	01.11.2006
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des employés	10.12.2002
Scholl Fred	Représentant des employés	10.12.2002
Sommer Martin	Représentant des employeurs	20.03.2003

COMITÉ D'AUDIT

Nom Prénom	Fonction	Début du mandat
Furrer Christian, président	Représentant des employeurs	01.01.2005
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Meier Ruth	Représentant des employeurs	01.07.2006
Siegrist Otto	Représentant des employés	10.12.2002

Révision partielle du règlement de prévoyance pour les employés et bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RPEC)

Le Conseil fédéral a décidé le 14.01.2009 de procéder à une révision partielle du règlement de prévoyance pour les employés et bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance de la Confédération, dans le but d'adapter certaines dispositions transitoires et de permettre quelques améliorations pour les personnes assurées.

Les personnes assurées de la Caisse de prévoyance de la Confédération ont reçu, en même temps que la présente édition du magazine, une mise à jour de la version abrégée du règlement de prévoyance. Les principales modifications sont les suivantes:

Rente de viduité

Lors du décès d'un assuré, la conjointe survivante a droit à une rente de viduité. Elle peut notamment faire valoir ce droit si elle a **au moins 40 ans** et a été mariée à l'assuré pendant au moins deux ans. Les mêmes conditions sont applicables au décès d'une assurée ou d'une personne bénéficiaire de rente. Par ailleurs, le partenariat enregistré est assimilé au mariage. Avant la révision partielle, la conjointe survivante devait être âgée de 45 ans au moins pour faire valoir le droit à une rente de viduité.

Rente de partenaire

Lors du décès d'un assuré, la partenaire survivante a droit à une rente de partenaire. Elle peut notamment faire valoir ce droit si elle a **au moins 40 ans** et a vécu en union libre avec l'assuré pendant cinq ans au moins

avant le décès de celui-ci. Les mêmes conditions sont applicables au décès d'une assurée. Avant la révision partielle, la partenaire survivante devait être âgée de 45 ans au moins pour faire valoir le droit à une rente de partenaire.

Rachat

Le rachat fait augmenter l'avoir de vieillesse. Il en découle des prestations de prévoyance et de vieillesse plus élevées. Si des versements anticipés ont été perçus dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, les rachats éventuels ne peuvent être effectués que lorsque les versements anticipés ont été remboursés. Si la personne assurée n'est pas en mesure de rembourser le versement anticipé dont elle a bénéficié avant d'avoir atteint l'âge de 57 ans, elle peut effectuer des rachats, pour autant qu'avec les versements anticipés, elle ne dépasse pas le montant maximal des prestations fixé dans le RPEC.

Cotisations d'épargne volontaire

Les cotisations d'épargne volontaire **peuvent être augmentées ou réduites chaque année**. Il incombe à l'employeur de communiquer à PUBLICA les modifications souhaitées.

REEMPLACEMENT DU N° AVS PAR LE NOUVEAU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Depuis juillet 2008, la Caisse centrale de compensation fournit un nouveau numéro d'assurance sociale à toutes les personnes assurées (nouveau certificat d'assurance au format carte de crédit). Le nouveau numéro d'assurance sociale à treize chiffres remplace l'ancien numéro AVS à onze chiffres. Il est fourni soit à l'employeur, soit directement aux personnes assurées. Toutes les institutions d'assurance sociale reçoivent les nouveaux numéros de leurs assurés s'ils en font la demande auprès de la Caisse centrale de compensation. **Vous n'avez pas besoin, par conséquent, de communiquer votre nouveau numéro d'assurance sociale à PUBLICA. Merci beaucoup!**

RÉMUNÉRATION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE

Le taux d'intérêt de chaque caisse de prévoyance est fixé chaque année par l'organe paritaire correspondant sur la base des revenus de la fortune et de la situation financière de PUBLICA. **Pour 2009, le taux d'intérêt de la plupart des caisses de prévoyance a été abaissé de 0.75% à 2%**. Cet abaissement implique que l'avoir de vieillesse estimé s'accroîtra moins dans le futur. Dans la mesure où l'avoir de vieillesse sert, à son tour, de base de calcul des prestations, le montant de la rente de vieillesse se réduit en conséquence.

Garantie statique des acquis au sens de l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA

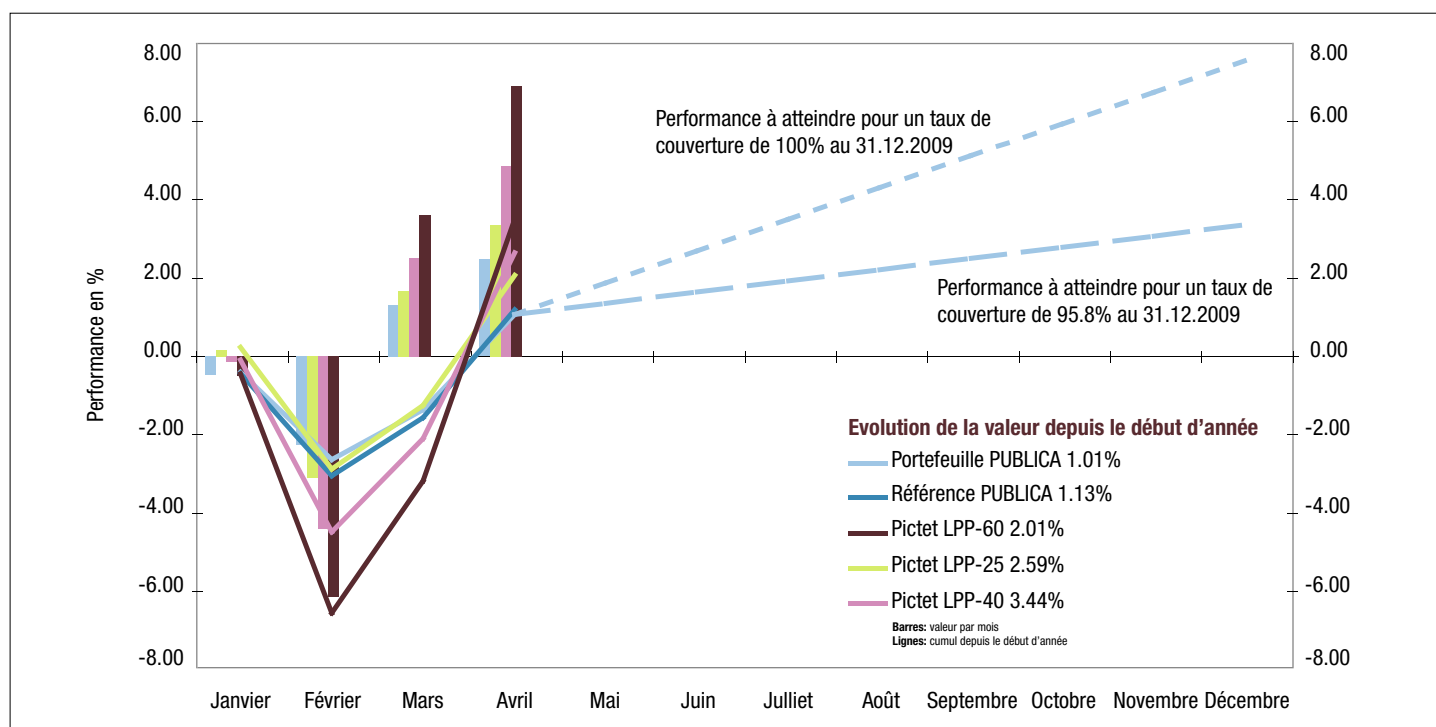
L'ensemble des personnes assurées de PUBLICA qui avaient atteint l'âge de 55 mais pas encore l'âge de 65 ans au 01.07.2008 ont droit à une garantie statique des acquis. Celle-ci se monte à 95% de la rente de vieillesse qu'ils auraient perçue à 62 ans en vertu de l'ancien droit, mais au moins aux prestations de vieillesse prévues par le nouveau droit.

Tous les versements anticipés, produits de la réalisation du gage, transferts de parties de la prestation de sortie suite à un divorce, ou réductions du gain assuré, obtenus ou réalisés avant le plus jeune âge auquel un départ à la retraite est possible et après le 30.06.2008, entraînent une réduction actuarielle de la rente de vieillesse garantie.

Toutes les personnes assurées qui pouvaient bénéficier de cette garantie ont été informées personnellement en juillet 2008 du montant de la rente annuelle de vieillesse garantie à l'âge de 62 ans. **Nous renonçons par conséquent à reporter ces informations sur le certificat personnel**. Si vous n'avez plus notre lettre du mois de juillet 2008, nous vous en ferons volontiers parvenir une copie. Il vous suffit pour ce faire de prendre contact avec nous. ■



Evolution des placements durant les quatre premiers mois de l'année



L'année boursière 2009 n'a pas débuté sous les meilleurs auspices. Le mouvement latéral du mois de janvier a été suivi par une chute marquée des cours en février, tandis que les mois de mars et d'avril se sont caractérisés par une embellie. Les dernières données économiques publiées par les principaux pays industrialisés sont plus rassurantes que prévu. Il semblerait en outre que la coopération entre les acteurs de la politique économique internationale dans la lutte contre la crise fonctionne mieux et que la phase d'accusations et de diffamations réciproques ait pris fin. Même s'il est encore trop tôt pour dire que le gros de la crise est passé, les deux facteurs précités ont contribué au regain de vigueur enregistré sur les marchés boursiers en mars et en avril.

A fin 2008, PUBLICA affichait un taux de couverture moyen de 95.8% pour l'ensemble de l'institution collective. La performance cumulée pour l'année en cours est légèrement positive. Le taux de couverture estimé à fin avril atteint ainsi plus ou moins son niveau de fin d'année.

Comment réagit PUBLICA aux tensions qui règnent sur les marchés financiers? Il convient de noter que nous avons déjà réagi avant la crise, dans le cadre de la révision totale de la loi relative à PUBLICA. Le taux d'intérêt technique a été abaissé et la Confédération a effectué un versement uni-

que pour combler le découvert technique. Toutes les prestations réglementaires sont couvertes par des cotisations.

Le découvert est une conséquence de la crise qui secoue actuellement les marchés financiers. Il n'est pas de nature structurelle. Tôt ou tard, il y aura une embellie sur les marchés financiers, mais nous ne savons pas quand elle aura lieu, si elle sera durable et si elle sera marquée. Si nous diminuons les risques de placement, nous réduisons les rendements escomptés à moyen et à long terme. Les personnes assurées plus âgées courraient ainsi le risque, puisque les taux d'intérêt sont plus bas, de ne pas pouvoir accumuler suffisamment de capital pour atteindre l'objectif fixé en matière de prestations en cas de départ à la retraite à l'âge de 65 ans, soit 60% du dernier salaire assuré.

PUBLICA n'a pas encore adopté de mesures d'assainissement. La Direction indique néanmoins à la Commission de la caisse quelles sont les mesures d'assainissement possibles

et quels seraient leurs effets. Si la situation financière continue de se dégrader, la Commission de la caisse et les organes paritaires de chaque caisse de prévoyance décideront s'il y a lieu de mettre en œuvre des mesures d'assainissement et de négocier avec les employeurs respectifs. Les mesures d'assainissement sont particulièrement pénibles pour les personnes assurées actives. Elles ont en outre des répercussions limitées sur le taux de couverture. La mesure d'assainissement la plus efficace, mais aussi la moins sûre à court terme, consiste à obtenir de bons rendements. Sans faire de pronostics et uniquement pour susciter la réflexion: pour que PUBLICA puisse, à fin 2009, afficher le même taux de couverture qu'à fin 2008, la performance mensuelle devrait atteindre près de 0.3% pendant tout le reste de l'année. Si elle atteignait 0.8%, le taux de couverture serait à nouveau de 100% au 31.12.2009. ■

Susanne Haury von Siebenthal
Cheffe Asset Management
Suppléante du directeur PUBLICA

Taux de couverture au 31.12.2008	95.8%
Performance au pro rata permettant d'atteindre le taux de couverture fixé	1.1%
Performance enregistrée	1.0%
Taux de couverture estimé au 30.04.2009	95.7%

Bon à savoir

Impôts à la source sur les rentes

Information à l'intention des bénéficiaires de rente n'étant ni domiciliés ni en séjour en Suisse au regard du droit fiscal, qui, en raison d'anciens rapports de travail régis par le droit public, perçoivent des prestations d'une institution d'assurance ayant son siège dans le canton de Berne.

Si vous faites partie de la catégorie de personnes susmentionnée et que vous percevez une rente du 2^e pilier, nous vous rappelons que ce type de prestations est assujéti à l'impôt à la source, ceci même si ces prestations sont versées sur un compte en Suisse.

Dans certains cas particuliers, les dispositions divergentes d'une éventuelle convention de double imposition conclue entre la Suisse et l'Etat de résidence de la personne imposée à la source sont réservées (la convention de double imposition évite que le même revenu, ou patrimoine, soit imposé par deux instances différentes).

Rentes

L'impôt à la source prélevé sur les rentes du 2^e pilier se monte à 10 % de la prestation brute.

Communiquez-nous immédiatement votre nouvelle adresse!

Le débiteur de la prestation imposable (par ex. PUBLICA) répond du paiement de l'impôt à la source. L'omission, intentionnelle ou par négligence, du paiement de l'impôt à la source représente une soustraction d'impôt. C'est pourquoi il est indispensable pour PUBLICA que vous lui communiquiez par écrit dans les dix jours suivant le déménagement tout départ à l'étranger ou changement de domicile à l'étranger (attestation de la commune de domicile).

En cas de non-respect de ce délai, PUBLICA peut suspendre le paiement de la rente ou envisager une réduction temporaire de la rente.

Vous habitez à l'étranger et vous ne nous avez pas encore communiqué votre nouvelle adresse? Veuillez immédiatement réparer cet oubli!

D'avance, nous vous en remercions. ■



IMPRESSUM

Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23
Tél. 031 378 81 81, Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Silena Bertolino, Cassa pensioni della
Confederazione PUBLICA

Traduction en français

Emmanuelle Schraut, Caisse fédérale de
pensions PUBLICA

Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression

Rub Graf-Lehmann AG
Murtenstrasse 40, 3008 Berne

Tirage

72'000 ex. d / 20'000 ex. f / 5'000 ex. i
ISSN 1661-1624
Berne, juin 2009

CONTACT

Adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
Case postale
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81
Fax 031 378 81 13
info.publica@publica.ch

www.publica.ch